

Encyclopédie
d'histoire des
FEMMES

Belgique, XIX^e-XX^e siècles

sous la direction d'Éliane Gubin et Catherine Jacques
avec la collaboration de Claudine Marissal

Racine

à coordonner toutes les organisations féminines chrétiennes, à savoir la Commission intersyndicale féminine (fondée en 1919 et absorbée en 1925 par la Confédération des syndicats chrétiens) ; le Service mutualiste féminin au sein de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes ; la Fédération des cercles d'études sociales (jusqu'en 1925), la Fédération nationale des Ligues ouvrières féminines chrétiennes (1920), la Centrale d'éducation familiale et ménagère (1924), la Fédération de la jeunesse ouvrière chrétienne féminine (1925), l'Association des infirmières catholiques... Le Secrétariat est cependant progressivement supplanté par les Ligues ouvrières féminines chrétiennes et les *Kristelijke Arbeidersvrouwen*, qui reprennent un certain nombre de ses services à partir des années 1930.

EG

Keymolen K., *Victoire Cappe (1886-1927). Une vie chrétienne, sociale, féministe*, KADOC-Studies 28, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2001 ; Gérard E. et Wynants P. (dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien*, tome 2, KADOC-Studies 16, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 1994.

► **Église catholique ; Mouvement ouvrier chrétien ; Syndicalisme chrétien ; Syndicat chrétien L'Aiguille**

Sexualité

L'histoire de la sexualité est une histoire de séduction et de péché, et pour l'écrire, il faut résister à la tentation de l'anachronisme. Michel Foucault mettait déjà en garde contre ce piège dans sa monumentale *Histoire de la sexualité*, qui a amorcé ce thème de recherche en 1976. Des catégories qui semblent évidentes et intemporelles, comme l'hétérosexualité et l'homosexualité par exemple, se révèlent beaucoup plus récentes qu'on ne le pense communément. La sexualité elle-même est un objet contemporain. L'émergence du terme dans la langue française l'atteste : ce n'est qu'en 1838 qu'il apparaît, ne désignant alors que la différence des sexes et la reproduction sexuée. Ce n'est que vers la fin du XIX^e siècle que sa définition s'élargit à « l'ensemble des comportements relatifs à l'instinct sexuel », une extension qui marque l'autonomisation de la sexualité de la fonction reproductrice. La sexualité, limitée jusque-là au corps et à un phénomène physique, devient ainsi un ensemble de comportements, d'expériences, de sentiments, de désirs et de fantasmes.

L'hygiène conjugale

C'est au XIX^e siècle que l'on observe l'émergence d'un discours médical sur la sexualité. Les médecins se font alors experts d'un domaine qui appartenait jusqu'alors à l'Église et qui renvoyait à la notion de chair et de péché. La sexualité devient désormais un objet de savoir et ce siècle, que beaucoup ont qualifié de « victorien », se distingue par des bavardages incessants sur la sexualité, par sa « volonté de savoir », pour reprendre le titre du premier tome de l'étude de Michel Foucault.

En plein siècle positiviste, les médecins s'emparent de nombreux domaines pour les expliquer à la lumière de la nature et de la science. La sexualité s'impose très naturellement comme sujet de prédilection, une évolution qui prend place dans une période où le mariage connaît aussi de nombreuses transformations, le mariage d'amour l'emportant progressivement sur le mariage de raison. Les traités médicaux inscrivent la sexualité dans le cadre strict du mariage et dessinent les lignes de ce qu'ils nomment l'« hygiène conjugale ». « Coïter » se révèle un besoin, une nécessité, mais aussi un plaisir. Ce plaisir se doit cependant d'être modéré, tant pour l'homme (dont la perte du liquide séminal est perçue comme un grave danger) que pour la femme : harmonie et équilibre sont les maîtres mots de cette littérature. Ces traités ne laissent rien au hasard : les positions (ou plutôt la position : le missionnaire confirmant la subordination « naturelle » des femmes), les lieux (la chambre à coucher), les moments privilégiés, la fréquence, etc. Les gestes amoureux sont encadrés de nombreux interdits et certaines faveurs sont réservées aux prostituées ou aux maîtresses. Le plaisir féminin est loin d'être absent de cette littérature, bien au contraire, mais il est entièrement subordonné au plaisir des hommes. Cette « hygiène conjugale » n'a qu'une fin, celle d'assurer la reproduction de l'espèce et « si la nature a remplacé Dieu, l'homme domine toujours la femme » (Chaperon, 2007).

Parallèlement à cette littérature, les nouvelles disciplines telles que la criminologie, la psychiatrie ou encore la sexologie étudient les « autres » sexualités. Ces experts divisent la sexualité en deux catégories : « normale » et « pathologique » – « en contradiction directe avec la nature » dont l'objet est l'autre sexe et le but, le coït –, un cadre de pensée dichotomique qui perdurera un long siècle encore. Ces experts établissent dès lors un catalogue des perversions sexuelles où apparaît la nouvelle notion d'« homosexualité ». Au sein de cette littérature, la sexualité féminine occupe une place paradoxale. Le corps des femmes – tout entier contenu dans son utérus – y est « pathologisé » : pleines de leur sexualité, les femmes n'ont pourtant pas de sexualité et tout écart

à la norme (matrimoniale et hétérosexuelle) est relégué au rang de pathologie. L'exemple de l'hystérie est parlant : l'analyse culturelle de la maladie révèle que le diagnostic fut posé sur celles qui s'éloignaient du rôle prescrit dans la société en termes de sexualité. Le mariage apparaît alors comme le seul remède à ces troubles.

Les méthodes anticonceptionnelles elles-mêmes apparaissent comme une perversion. Cette idéologie est implicitement confortée par le discours de l'Église qui s'appuie sur saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, et qui réduit la sexualité à un phénomène corporel entièrement contenu dans les organes génitaux de l'homme : le sperme, qui relève de la volonté divine, a un statut particulier et suprabiologique qui l'oblige à arriver complètement et dans sa totalité dans le vagin. La limitation des naissances par le *coïtus interruptus*, plus tard par l'usage des condoms, des éponges vaginales et des rinçages vaginaux, relève dès lors du péché. Cette « orthodoxie du sperme » (Ria Christens, 2001) implique également que si des relations sexuelles sans éjaculation sont admises pour raison médicale (en vue d'une analyse microscopique du sperme), la masturbation est interdite par la congrégation du Saint-Office comme contraire à la loi naturelle et le restera jusqu'en 1929.

Le Code pénal de 1867

L'asymétrie entre la sexualité masculine – active/sujet – et féminine – passive/objet –, qui caractérise les discours religieux et scientifiques sur la sexualité, structure également les normes juridiques. En assimilant l'activité sexuelle à une activité reproductrice, fondée sur l'orgasme masculin hétérosexuel, il réaffirme tant la domination masculine qu'une norme hétérosexuelle qui se maintiendra très tard dans le XX^e siècle. La répression inégalitaire de l'adultère en témoigne. Le mari peut obtenir un divorce contre sa femme lorsqu'elle a commis un simple adultère tandis que l'épouse doit, elle, prouver que son conjoint « a entretenu une concubine dans la maison conjugale » : l'homme ne risque alors qu'une amende, la femme une peine de prison pour une simple infidélité. La paix des ménages et l'ordre des familles sont prioritaires dans cette approche. Les relations sexuelles extraconjugales du mari n'ont pas le même effet ni les mêmes conséquences que celles de l'épouse, puisqu'il n'a aucune responsabilité vis-à-vis de son enfant adultérin. Dans le cadre des violences sexuelles, le Code pénal de 1867 considère que la question de l'intégrité sexuelle est une atteinte à l'ordre des familles et la moralité publique avant de concerner la personne humaine qui en est victime.

Mais si ces normes imprègnent toute la société, l'écart entre cette morale rigide et les pratiques se révèle souvent profond. Les relations sexuelles hors mariage sont courantes et même largement admises, notamment dans les milieux ouvriers des villes et des régions industrielles (où le concubinage est fréquent), mais aussi dans les campagnes où les jeunes pratiquent diverses formes de « sexualité d'attente » avant les noces. La fréquence des naissances hors mariage témoigne d'ailleurs des écarts nombreux à la norme conjugale.

Une redéfinition de la sexualité conjugale

De l'entre-deux-guerres, on ne retient souvent que les politiques natalistes et la radicalité conservatrice des années 1930, mais cette période est bien plus contrastée qu'elle n'y paraît. D'un côté, il y a bien sûr l'influence des politiques natalistes qui enferment les femmes dans leur fonction maternelle, une fonction étroitement liée aux devoirs de procréation et de sexualité. Le mariage et la maîtrise des passions demeurent des leitmotivs dans une époque qui est perçue – pas seulement par les catholiques anti-malthusiens, mais aussi par les féministes – comme dissolue sur le plan moral. Ces dernières, si discrètes jusque-là sur la sexualité, se rallient aux conceptions des médecins et des moralistes qui, pour lutter contre la prostitution, les maladies vénériennes et l'alcoolisme, valorisent désormais une morale sexuelle identique pour les deux sexes, inspirée des exigences imposées jusque-là seulement aux femmes honorables. Il s'agit donc pour les femmes, mais aussi pour les hommes, de développer une conscience morale capable de résister aux instincts et aux pulsions, à l'origine de premiers plaidoyers en faveur de l'éducation sexuelle. Ces premiers discours sur l'éducation sexuelle, censée parer aux dangers de la sexualité, n'impliquent cependant aucune réflexion originale sur l'expérience sexuelle féminine.

Mais parallèlement à ces discours, et sous l'influence de la psychologie et de la psychanalyse, on assiste à une redéfinition de la sexualité conjugale : l'amour se sexualise. Une rhétorique de l'acte sexuel comme ciment du couple et terrain de l'épanouissement personnel s'impose progressivement. À partir des années 1930 s'observe d'ailleurs un intérêt accru du public pour les fascicules sur la sexualité conjugale, qui préfigure les questionnements sur la sexualité de l'après-Seconde Guerre mondiale. Si au cours de cette période, les auteurs des ouvrages sur la sexualité invoquent le noble but de sauver l'institution du mariage (en contrant la tendance néfaste à l'augmentation des divorces), c'est

aussi et surtout un alibi pour discourir de la sexualité sans se référer à la procréation. Au sein de cette production, un ouvrage fera date, celui du médecin néerlandais Theodoor Hendrik Van de Velde, *Het volkomen huwelijk* (1926). L'auteur de ce livre à grand succès, plusieurs fois traduit (aussi paru en français sous le titre *Le Mariage parfait*) et vendu à des millions d'exemplaires jusque dans les années 1950, est considéré comme l'inventeur du manuel moderne sur la sexualité. Influencé par les théories freudiennes, il définit les relations sexuelles harmonieuses comme la garantie d'un mariage réussi. Aussi novatrice que soit son œuvre, elle ne modifie en rien la logique hétérosexuelle qui caractérise la pensée de la sexualité. S'il reconnaît l'importance du clitoris et la capacité multiorgasme des femmes, il met cependant surtout en œuvre des prescriptions masculines, arguant du désir des femmes d'être dominées dans la relation sexuelle. L'asymétrie



Le Mariage parfait de Hendrik Van de Velde, qui initie les couples à la sexualité, remporte un immense succès. Édition française, 1933

des rôles demeure intacte : c'est à l'homme de développer son expertise sexuelle, pas à la femme. L'homme reste le partenaire actif, qui a pour devoir d'éveiller la sexualité féminine et de séduire la femme. Si cette littérature souligne souvent le caractère naturel de la sexualité, elle participe aussi incontestablement à un processus qui enferme la sexualité dans la sphère médicale et psychologique, tendance qui perdure jusqu'à nos jours.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'émancipation de la sexualité conjugale se poursuit, notamment au sein de l'Église, qui tente de lui donner un autre sens et d'autres formes. En 1959, le théologien moraliste Jos Goos, membre d'une organisation féminine catholique, condamne notamment la recherche unilatérale de la satisfaction sexuelle par l'homme et donne des conseils pour encourager la jouissance féminine. Les catholiques dissocient la sexualité du devoir de procréation : la sexualité – matrimoniale, encore – devient amour.

Mais encore une fois, les pratiques devancent la norme. C'est plus particulièrement du côté des jeunes que l'on peut lire ces transformations : cette nouvelle génération née après la guerre bouscule les codes et dénonce l'hypocrisie de la société. L'inquiétude à l'égard de cette jeunesse, qui flirte et fait l'amour, et ce, malgré la peur qui continue d'êtreindre les jeunes filles, est grande, d'autant plus que désormais, la supposée licence sexuelle s'étendrait à tous les milieux sociaux. La virginité des filles, qui demeure une norme et un idéal, n'est plus un impératif, ni pour elles ni pour les garçons. Cette révolution silencieuse se lit dès les années 1950, pour devenir visible et bruyante au milieu des années 1960.

Le plaisir féminin revisité

De l'autre côté de l'Atlantique, des études sur la sexualité ébranlent les certitudes : en 1953, le rapport Kinsey dévoile la grande variété des comportements sexuels des adultes : tant la masturbation que l'homosexualité se dessinent comme des pratiques courantes. Cette étude scientifique fait scandale et certains – tel le pédagogue belge Albert Kriekemans, auteur d'un ouvrage sur la préparation au mariage paru en 1957 – lisent ces résultats comme seulement valables aux États-Unis. Le zoologue américain s'attache également à explorer la sexualité féminine. Il réhabilite le plaisir féminin et fait du clitoris l'organe principal du plaisir sexuel. Au milieu des années 1960, l'étude de Masters et Johnson (traduite en français en 1968) fait découvrir au monde « les facultés sexuelles de la femme » : la sexualité masculine

se définit désormais par rapport à la sexualité féminine. Ces deux ouvrages transforment les regards sur la sexualité : l'orgasme devient l'unité de mesure de l'activité sexuelle. Cette réflexion sur l'orgasme féminin mène à interroger son absence, partant la frigidité. L'épanouissement sexuel devient alors un droit. Mais cette injonction à la jouissance s'avère également un piège créant de nouvelles frustrations pour de nombreuses femmes qui ne parviennent pas à jouir.

Il faut attendre le néoféminisme des années 1970 pour secouer littéralement les idées reçues sur la sexualité féminine. Le privé devient alors politique. Les militantes dénoncent une libération sexuelle qui ne profite qu'aux hommes et réclament la libre disposition de leur corps. Le mouvement jette aussi la lumière sur les violences sexuelles : harcèlement, inceste et viol – notamment conjugal. Longtemps taboue, la dénonciation du « viol conjugal » remet également en cause la notion de « devoir conjugal » et transforme la sexualité au sein du couple. En 1979, en Belgique, un homme est pour la première fois condamné pour le viol de son épouse. En 1989, le viol conjugal fait l'objet d'une loi et la mention du « devoir conjugal » disparaît du Code civil.

La mise au point de moyens contraceptifs sûrs, librement accessibles à partir de 1973, joue certainement en faveur de la libération des corps, l'expérience et la pensée de l'hétérosexualité. Au cours des années 1970, la pilule contraceptive moderne, le stérilet et la stérilisation remplacent presque totalement les pratiques plus anciennes de l'abstinence périodique et du coït interrompu. Fiables, ces moyens permettent une sexualité épanouie, déliée de la fécondité. Le Code pénal s'adapte à cette évolution et abandonne la notion de rapports sexuels exclusivement fondés sur la procréation dans le mariage et la double moralité sexuelle. En 1974, il place d'ailleurs l'adultère masculin et féminin sur un pied d'égalité.

Les sexualités sortent du placard

Mais jusqu'au milieu des années 1970, les discours même progressistes sur la sexualité se fondent toujours sur une hétérosexualité plus ou moins hiérarchisée. C'est alors que les homosexuels « sortent du placard », selon l'expression consacrée. Il est loin le temps des homophiles qui, très discrètement et prudemment, demandaient une intégration et une tolérance à l'égard des homosexuel-le-s. Désormais, les revendications se font radicales et subversives. À l'intérieur des mouvements féministes, les lesbiennes radicales développent une critique extrême de l'hétérosexualité : la pénétration sexuelle devient alors le

symbole d'une oppression patriarcale. Remettant profondément en question le patriarcat hétérosexuel, ces mouvements réclament le droit de vivre librement leur sexualité. L'homosexualité, que l'on considérait jusque-là comme un « problème », devient une question sociale et culturelle. L'abrogation en 1985 de l'article 372*bis* qui prévoyait une majorité sexuelle différente pour les relations homosexuelles (18 ans) et hétérosexuelles (16 ans) témoigne de cette évolution.

Les anciennes contraintes sociales se relâchent et la sexualité s'exhibe, se discute, se vit aussi. À partir des années 1980, l'impact croissant des techniques reproductives telles que l'insémination artificielle et la fertilisation *in vitro* déssexualisent davantage la reproduction : la science rend les rapports sexuels superflus pour la fécondité. Et la peur semble progressivement et définitivement s'éloigner de la sexualité. Mais cette liberté est bientôt stoppée net par l'irruption du sida qui provoque un vent de panique. La permissivité sexuelle est alors pointée du doigt. L'épidémie de sida attise à nouveau la peur des relations homosexuelles, mais aussi celle de la multiplication des partenaires. Par ailleurs, le sida réenclenche un discours sanitaire sur la sexualité, plus liée au risque qu'aux plaisirs, et réaffirme la médicalisation de la sexualité.

Parallèlement, le cadre normatif hétérosexuel continue à se défaire. En 2003, la Belgique est le deuxième pays du monde à reconnaître le mariage homosexuel ; en 2006, elle finalise la réforme en permettant l'adoption par des personnes de même sexe.

Signe des temps, c'est également dans la première décennie du XXI^e siècle que la sexualité s'impose comme un objet d'études privilégié dans le champ des sciences sociales en Belgique. Sous l'influence des *Queer Studies*, ces études interrogent l'historicité de certaines catégories sexuelles, mais aussi les identités de genre et de sexualité : l'hétérosexualité en tant que modèle normatif de référence est profondément remise en question. Mais finalement et à l'issue de presque quinze ans de recherches, on remarque encore que saisir l'histoire des pratiques sexuelles des « individus ordinaires » (Anne-Marie Sohn, 1996) demeure une quête inaccessible. C'est ici que se révèle le principal problème de l'histoire de la sexualité, celui des sources. On connaît nettement mieux les représentations de la sexualité que les pratiques. Certain-e-s ont trouvé une parade à ce problème en recourant aux archives judiciaires, qui offrent cependant un regard biaisé par le contexte judiciaire. Les sources autobiographiques elles-mêmes réclament la prudence. L'histoire de la sexualité reste encore aujourd'hui un véritable défi.

KW & LDS

Beauthier R., Piette V. et Truffin B., *La Modernisation de la sexualité (XIX^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010 ; De Weerd D. (éd.), *Begeerte heeft ons aangeraakt. Socialisten, sekse en seksualiteit*, Gand, 1999 ; Dupont W. et De Smaele H. (éd.), « Hedendaagse geschiedenis van de seksualiteit in België », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 38, 2008/3-4 ; Stevens L., *De misdrijven inzake aanranding van de eerbaarheid, verkrachting, ontucht, prostitutie, seksreclame, zedenschennis en overspel*, Anvers, Intersentia, 2002 ; Tavares Gouveia S., « Gender als determinant van plezier: Huwelijksnacht en huwelijksreis in Belgische burgermilieus, 1820-1930 », *Historica*, 37, 2014, 1, p. 16-21 ; Vanderpelen-Diagre C. et Sägesser C., *La Sainte Famille : sexualité, filiation et parentalité dans l'Église catholique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017.

► **Avortement ; Centres de planning familial ; Contraception ; Corps ; Droits LGBT ; Éducation sexuelle ; Homosexualité**

Socialismes utopiques, XIX^e siècle

Dans leur projet de société idéale, leur analyse du présent et leur imagination du futur, les socialistes utopiques intègrent pleinement les femmes, la féminité et les rapports entre les sexes. Dès 1831, les saint-simoniens sont bien accueillis en Belgique, pas par le petit peuple (qui les rejette), mais par la bourgeoisie qui avait goûté avec la Révolution à la liberté religieuse et à la tolérance. D'emblée, ils destinent explicitement leur propagande aux deux sexes. Des femmes, telle Julie Du Bosch, lisent *Le Globe* (diffusé gratuitement en Belgique), qui évoque quasi journalièrement la question féminine, et elles correspondent avec la rédaction. Cette correspondance démontre que de nombreuses femmes cherchent dans le saint-simonisme un sentiment de solidarité et un avenir meilleur pour leurs enfants. D'autres sont sensibles à l'attention portée aux pauvres et aux nécessiteux. Certaines, comme Zoé de Gamond, Eugénie Poulet, Pauline Levae, Zoé Parent, Euphrosine Beernaert, Caroline Weissenbruch et Pauline L'Olivier, ont des motivations émancipatoires. L'hebdomadaire bruxellois *L'Organisateur belge* s'adresse ainsi aux femmes : « L'heure de votre affranchissement définitif a sonné. » Zoé de Gamond fonde un Centre féminin très couru à Bruxelles. Son œuvre journalistique sur l'enseignement féminin et sur « la conciliation de la vie sociale et de la vie domestique » est une variante des thèmes saint-simoniens.

Une même disposition au changement fleurit en 1839. La paix avec les Pays-Bas signifie la reconnaissance définitive de l'indépendance